

## **Sinistres liés à la grêle :**

# **La FNAA met en demeure plusieurs assureurs pour l'application du Libre Choix du Réparateur**

Article L 211-5-1 du Code des assurances

- **La FNAA vient d'adresser un courrier avec AR à plusieurs compagnies d'assurances dans lequel elle fait part de remontées inquiétantes venant de professionnels de l'automobile. Ces derniers dénoncent le non-respect du Libre Choix du Réparateur par les assureurs en question, leurs plateformes de gestion de sinistres ou encore d'experts en automobile mandatés par leurs soins, tout particulièrement pour les sinistres de grêle.**
- **Forte de ces exemples, la FNAA met en demeure lesdits assureurs et au-delà, tous les acteurs concernés par la bonne application de la Loi sur le Libre Choix, de mettre un terme immédiat à ces pratiques illégales.**
- **Dans le cas contraire, la FNAA n'hésitera pas à engager les actions nécessaires pour faire respecter les droits des réparateurs et des automobilistes.**

**Par ces pratiques illégales, les professionnels de l'automobile présents sur un marché local (réparateurs, débosseurs..) subissent un préjudice économique certain que nous ne pouvons laisser perdurer.** S'agissant tout particulièrement de la grêle, ils n'ont pour certains aucun accès à ce marché de la réparation alors qu'ils ont la compétence et les services adaptés pour satisfaire leur clientèle.

**La FNAA avait annoncé, lors de la publication de l'arrêté d'application du Libre Choix du Réparateur, qu'elle serait vigilante sur sa bonne application.** Elle ne peut tolérer ces pratiques qui portent atteinte à l'image de la profession en véhiculant de mauvaises informations, et privent l'assuré de son droit de choisir librement son réparateur. Elle réclame donc que les compagnies d'assurances et l'ensemble des acteurs concernés mettent tout en œuvre pour garantir aux consommateurs le droit de réparer leurs véhicules dans le garage de leur choix.

**A défaut, la FNAA entend engager rapidement des actions auprès des autorités compétentes pour non-respect de la loi et détournement de clientèle.**